

L'association **Adalea** recrute sur le **POLE LOGEMENT HERBERGEMENT** :

Travailleur·se social·e
CDI à temps partiel (80%)

Sous la responsabilité de la Directrice du pôle Logement Hébergement et par délégation au Chef de service, vous interviendrez auprès des Habitant.e.s de la **Pension de Famille** et du public en **Placement Extérieur** :

Missions :

Au sein de la Pension de Famille « le Phare de Lesseps » et du dispositif de Placement Extérieur, vos missions en lien avec l'équipe de professionnel.l.es seront les suivantes :

- Elaboration et suivi du projet personnalisé
- Mobilisation des moyens dans une démarche de réseau
- Préparation, suivi et évaluation de l'action
- Travail en équipe, transmission des informations et confidentialité
- Accompagnement global des personnes hébergées dans le cadre du Placement Extérieur.
- Réflexion collective sur les projets en cours au niveau des services et de l'association.
- Participation à la réalisation du projet associatif et des projets de service.

Profil :

- Diplôme d'Etat de travailleur social exigé (DEES, DEASS, DECESF)
- Expérience dans le secteur social et particulièrement auprès des publics en précarité
- Compétences en accompagnement individuel et collectif
- Capacités relationnelles et d'écoute, à gérer les situations de crise et d'immédiateté
- Connaissance du tissu social local
- Qualités rédactionnelles, rigueur administrative
- Capacité à travailler en équipe et mobiliser les partenaires
- Capacités d'autonomie
- Maîtrise des outils bureautiques
- **Permis de conduire exigé – véhicule de service selon disponibilité ou défraiement**

Conditions :

- **CDI à compter du 1^{er} juin 2026 – Temps partiel (28h/semaine)**
- **Conditions de travail** : 1 soir par semaine jusqu'à 20h30 et 1 samedi sur 6, selon un planning préétabli.
- **Lieu de travail** : Saint-Brieuc
- **Rémunération** : Salaire en application des accords collectifs NEXEM et de la grille de classifications des emplois et des salaires (groupe 5 – salaire de base brut sans reprise d'ancienneté pour 0,8 ETP : 1524,50 €) + indemnité Laforcade.
- **Avantages sociaux** : Titres-restaurant (ancienneté d'un mois minimum), mutuelle de base prise en charge à 80% par l'employeur, 7 jours de repos trimestriels (sur 3 trimestres), Plan d'Épargne Interentreprises (sous conditions), prévoyance.

Candidature (CV+Lettre de motivation) à envoyer avant le 27/04/2026 à
recrutement@adalea.fr